



3ans plus tard il revient pour recuperer ma fille!

Par **fets09**, le **01/11/2008** à **15:42**

bonjour je post ici en esperant de tt coeur pouvoir trouver des reponses claires

jai une fille de 3ans que jai eu ac mon ex concubin,
nous nous sommes separees lorsqu'elle avait 3mois
monsieur etait devenu tres violent envers moi(javais decouvert ses adulteres)
(nous n'etions pas maries et nous ne sommes jamais passes devant le JAF)

jai donc pose plusieurs mains courantes pour violence ainsi qu'une plainte je crois...

bref mon ex est retourne chez lui(en france, je vis a l'etranger la plupart du temps), je decide de lui ramener sa fille 3 mois plus tard dans le but de la presenter a ses parents

sa famille me demande de leur confier ma fille le tps dun weekend, apres longue hesitation j'accepte...(car mon depart est deja proche)

le jour J, au moment de la recuperer, j'apprend que je ne la reverrais plus, ils ne veulent pas me la rendre et encore moins me dire ou elle est, je deviens folle et remues terre et ciel pr retrouver ma fille

elle etait dans un appart ac son pere et des ami a lui

la police est intervenue, je nai pu la recuperer que deux jours plus tard grace a ma mere qui l'avait appele pour le raisonner

je nai pas releve cet incident aupres de la justice

le tps passe, ma fille a 3 ans, et mon ex ne la revu que deux fois(il y a quelques mois) depuis cet episode car je suis actuellemt en france avec elle
sinon pour les anniversaires et autres evenemts il envoyait un texto, ou un colis ac des cartes postales... il appelle rarement, mais pour me faire chier

cet homme vit chez ses parents depuis notre rupture et travaille en cdi depuis des annees ds la meme boite

il touche plus de 1600 euros par mois

il ne ma jamais donne un seul centime,(je ne le lui ai jamais demande et je nen veux pas non plus)

il est du genre a pleurer l'absence de sa fille alors quil ne fait strictemt rien pour elle, mais alors rien

je pense avoir ete suffisemmt patiente et simpatique avec cet individu
hier soir il mappel une fois de plus pr me faire sortir de mes gonds (il est du genre a sans
arret se mettre sur un pied destale en menfonceant le plus possible)
il ma surtout annonce quil comptait prendre un avocat pr recuperer sa fille au moins en garde
alternee, quil comptait acheter une maison ac sa nouvelle nana puis recuperer ma fille

il en est hors de question, il ne la connais pas, ma fille ne le connait pas(elle a son papa de
coeur)

je sais egalemt qu il y a des delires de drogues vers chez le geniteur

en gros, a til des chances de recuperer ma fille?

a til des chances davoir une garde alternee?

combien de temps peut durer une action en justice?

merci de mavoir lu car je ss vraimt au bord dun precipice

je ne peux imaginer ma fille entre les mains de ce tordu

Par **fets09**, le **01/11/2008** à **15:43**

ai-je assez delements pour porter plainte pour abandon familiale?

mon concubin peut il adopter ma fille de maniere pleniere?

merci encore a vous

Par **jeetendra**, le **02/11/2008** à **09:04**

bonjour, vous habitez où ainsi que votre petit enfant, son père l'a t'il reconnu, a t'il été
condamné par le juge aux affaires familiales à contribuer à son entretien et à son éducation,
cordialement

Par **fets09**, le **02/11/2008** à **11:01**

bonjour je vis ds le sud de la france

le pere biologique vit dans le nord

il a reconnu ma fille a la naissance, elle porte nos deux noms

je nai jamais fait appel a JAF car moins jentendais parle de cet homme mieux je me portais et
vu qu il netit pas present dans ma vie ca ne membetait pas, mais maintenant il commence a
reelemt empieter sur ma vie privee et ca me rend malade

Par **jeetendra**, le **02/11/2008** à **11:37**

re-bonjour, saisissez sans tarder le juge aux affaires familiales pour tirer les choses au clair, cordialement

Par **fets09**, le **02/11/2008** à **11:54**

merci mais le hic est que je dois quitter la metropole en janvier ac tte ma petite famille! (je ss enceinte de 8mois)

jai eu une premiere grossesse assez catastrophique sur le plan emotionnel, je voudrais terminer celle ci correctemt et non le laisser ruiner celle ci comme il la fait avec la premiere

que pensez vous que le juge peut me dire a legart de cet homme?
peut il se voir retirer ses droits parentaux?

Par **jeetendra**, le **02/11/2008** à **12:28**

allez voir le juge quand meme, comme ça à l'avenir tout sera clair entre vous, ne tardez pas, bon dimanche à vous